

Walferdange, le 10 septembre 2026

AVIS

Conformément à l'article 13.8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société M.H.R. Company sàrl a introduit une demande auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, n° 1/26/0271 de procéder à la cessation d'activités – centre commercial, installations de production de froid, tour aéroréfrigérante (1/05/0527) à Helmsange, 2, rue des Romains.

Le dossier est déposé pour inspection à la Mairie de Walferdange, 1, place de la Mairie, L-7201 Walferdange à partir du 14 septembre au 28 septembre 2026 inclus.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours contre la présente décision d'autorisation doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre, f.f.



Jessie THILL
1^{re} échevine